

GOUVERNEMENT



Fin de la gratuité systématique des tests Covid-19

Publié le : 15/10/2021



Photo : AFP

Depuis le 15 octobre, les tests RT-PCR et antigéniques ne sont plus systématiquement pris en charge par l'Assurance maladie, comme c'est le cas depuis le début de la crise sanitaire.

Fin de la gratuité générale des tests de dépistage de la Covid-19. Depuis le 15 octobre 2021, **les tests RT-PCR et antigéniques ne sont plus systématiquement pris en charge par l'Assurance maladie** [↗](#), comme c'est le cas depuis le début de la crise sanitaire.

Depuis mars 2020, 150 millions de tests ont été réalisés en France, dont plus de 6 millions par semaine au mois d'août. Avec cette **adaptation de la stratégie de dépistage**, le Gouvernement entend ainsi continuer à encourager la vaccination, meilleure façon de se protéger et de protéger les autres [↗](#), et clé de la sortie durable de la crise.

« Il n'est plus légitime de payer des tests de confort à outrance aux frais des contribuables. Mais les tests continueront d'être remboursés pour raison médicale, soit sans prescription pour les personnes déjà vaccinées, soit sur prescription pour les autres. Nous voulons également maintenir la gratuité pour les mineurs. La logique est de rembourser les tests liés à des motifs réellement médicaux, et de continuer à inciter à se faire vacciner. »

Jean Castex, Premier ministre (26 septembre 2021)

Tests réalisés dans un but de dépistage

L'objectif est de **maintenir un accès facilité au dépistage pour les personnes symptomatiques ou contact à risque**. Ainsi, **continuent à bénéficier d'une prise en charge, les personnes :**

- ayant un schéma vaccinal complet (ou une contre-indication à la vaccination) ;
- mineures ;
- identifiées par le « contacttracing » fait par l'Assurance maladie ;
- concernées par des campagnes de dépistage collectif (ARS, établissements scolaires...) ;
- symptomatiques sur prescription médicale ;
- ayant un certificat de rétablissement de moins de six mois.

Pour continuer à bénéficier de la prise en charge d'un test par l'Assurance maladie, **ces personnes doivent présenter l'une des preuves suivantes :**

- un certificat de vaccination, de contre-indication vaccinale ou de rétablissement, sous forme de « QR code » (papier ou numérique) ;
- une pièce d'identité pour les mineurs ;
- un justificatif de contact à risque (mail ou SMS) envoyé par l'Assurance maladie pour une prise en charge au 1er et au 7e jour ;
- une prescription médicale valable 48 heures et non renouvelable.

Tests réalisés en vue d'obtenir un « pass sanitaire »

Les tests réalisés en vue d'obtenir un « pass sanitaire » deviennent payants à compter du 15 octobre 2021. La réalisation d'un test dans ce cadre sera donc, de principe, à la charge de la personne.

Les prix à régler sont identiques à ceux actuellement pris en charge l'Assurance maladie. Ils varient en fonction du type de test, du professionnel qui les réalise, du jour et du lieu où ils sont effectués. Ainsi :

- pour les tests RTPCR, réalisés par des laboratoires de biologie médicale, le tarif de référence est de 43,89 € ;
- pour les tests antigéniques, le tarif varie de 22,02 € à 45,11 €.

	Pharmacien	Laboratoire de biologie médicale	Infirmier	Médecin	Sage-femme	Chirurgien-dentiste	Masseur kinésithérapeute
Tarif en cabinet / officine	Semaine : 25,01 € Dimanche : 30,01 €	22,02 €	25,54 €	45,11 € (inclut le coût de la consultation)	45,11 € (inclut le coût de la consultation)	25,10 €	24,93 €
Tarif à domicile			29,01 €				29,45 €

Les outre-mer

Afin de tenir compte des spécificités des territoires d'outre-mer, notamment en matière de situation sanitaire et d'offre de soins, l'application de la fin de la gratuité des tests y est adaptée.

- En Guyane, Martinique, Guadeloupe : à la date de fin de l'État d'urgence sanitaire ;
- à Mayotte : pas de date compte tenu de la fragilité du système de dépistage local ;

- à La Réunion : depuis le 15 octobre, avec un tarif semaine de 27,16 € et de 32,16 € le dimanche.

Les outre-mer et la crise sanitaire



gouvernement.fr

Dossier de presse - Évolution de la prise en charge des tests de dépistage de la Covid-19

PDF - 212.88 Ko

Télécharger [↓](#)

L'actualité

Toute l'actualité

L'actualité du Premier ministre

Espace presse

Agenda

Discours et rapports

Les actions du Gouvernement

Les actions

Les portraits de la relance

Le Porte-parole

Conseil des ministres

Le Gouvernement et les institutions

Le Premier ministre

Composition du Gouvernement

Services du Premier ministre

Visite virtuelle de Matignon

Le savez-vous ?

Les réseaux sociaux du Gouvernement



Sauf mention contraire, tous les contenus de ce site sont sous licence [etalab-2.0](#)

GOVERNEMENT

[elysee.fr](#)

[service-public.fr](#)

[legifrance.gouv.fr](#)

data.gouv.fr
france.fr

[Données personnelles et cookies](#) [Écrire au Premier ministre](#) [Contact presse](#) [Mentions légales](#) [Accessibilité : non conforme](#)
[Gestion des cookies](#) [Marque de l'État](#)
